

Motion CA du lycée Martin Luther King du 16 février 2026

Les élu-e-s du corps enseignants, représentant la FSU, dénoncent la DHG attribuée par le rectorat au lycée Martin Luther King de Bussy Saint Georges par le Rectorat de Créteil.

La dotation rectorale demeure t largement insuffisante et ne permet de financer les éléments suivants que par une "marge d'autonomie à la structure" insuffisante :

- les enseignements optionnels retenus par l'établissement en classes de Seconde, de Première et de Terminale.
- l'accompagnement personnalisé qui a quasiment disparu
- l'accompagnement au choix de l'orientation et les heures de vie de classe et nous empêche ainsi de réaliser nos missions.
- les groupes de spécialité à effectifs permettant de travailler sereinement et efficacement avec les élèves
- tous les dédoublements nécessaires y compris en langue

Nous reconnaissons les efforts de la cheffe d'établissement pour proposer de façon concertée un TRMD permettant de faire des groupes dans certaines disciplines mais faute de DHG suffisante certains enseignements généraux ne peuvent que demeurer avec 35 élèves par classe et à peine moins dans certaines spécialités. Cela pose des problèmes d'ordre pédagogique : il n'est pas possible d'œuvrer pleinement à la réussite des élèves dans ces conditions. Cela génère aussi des problèmes d'ordre disciplinaire avec des classes de plus en plus difficiles à gérer comme en témoigne malheureusement la nécessité de réunir plusieurs fois des conseils de discipline depuis la rentrée. Cela affecte le bien-être des élèves qui est une priorité affichée du Ministère mais qui est surtout une priorité bien réelle des personnels de notre établissement.

De ce fait, afin de permettre la mise en place du plus de dédoublements possibles, le nombre d'heures restantes de "cartographie " sont insuffisantes pour financer certains projets et oraux de bac blanc sous forme d'HSE.

Nous dénonçons aussi l'ouverture par le Rectorat, il y a quelques années, de l'enseignement du chinois au lycée privé Rondeau uniquement alors que cette langue a été ouverte au collège public Anne Franck. Cette absence de continuité pédagogique entre le collège de secteur et le lycée de secteur dans l'enseignement public est inadmissible. Cela oblige les élèves et leur famille à choisir entre un établissement privé ou la continuation de cet enseignement via le CNED. Jamais ce choix forcé ne devrait avoir lieu.

Motion du lycée Martin Luther King du 16 février 2026 à destination de la région

Dotation inacceptable en photocopieurs :

Seuls 2 photocopieurs sont à disposition des 98 professeurs pour les 1200 élèves du lycée. Le matériel de reprographie est sous dimensionné et peu robuste. Les pannes quasi journalières entravent de façon importante notre travail depuis l'année dernière et encore plus en cette rentrée. Il est arrivé qu'aucun photocopieur ne fonctionne. Dans l'impossibilité de pouvoir réaliser des supports de cours papiers, la gestion des classes est largement affectée, tout comme la sérénité des cours, puisque les élèves n'ont plus l'habitude de travailler sans support et peinent à se concentrer, le support papier exigeant une plus ample concentration que le scrolling auquel ils sont habitués. C'est pourquoi nous demandons une subvention pour pouvoir disposer de matériel de reprographie supplémentaire robuste et bien dimensionné (photocopieur ou duplicateur) avec un contrat d'entretien exigeant sur les délais de réparation en cas de panne.

Nous avons signalé ce problème déjà en septembre, un nouveau photocopieur nous a été annoncé. Six mois après nous en sommes au même point et les deux photocopieurs existant font d'horribles traces noires sur nos productions.

Les professeurs du lycée considère inadmissible cette attente sur un outil de travail qui leur est nécessaire et cela d'autant plus qu'ils sont privés de livres scolaires sous forme papier.

Nous le répétons, nous voulons pouvoir travailler sur des tableaux centrés sur le mur qui fait face aux élèves et faire également des projections sur un écran centré et **cela n'est pas compatible avec les ENI** comme nous avons pu le constater dans les quelques salles où certains ont été installés.

Nous rappelons notre refus d'équipements en ENI sans demande explicite des professeurs utilisateurs de la salle considérée par cet équipement.

Enfin, en raison des travaux en site occupé qui vont se tenir dans notre lycée, **nous demandons à ce que les représentants des personnels puissent rencontrer rapidement le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé** afin de participer avec lui à l'élaboration du plan de prévention indispensable dans le cadre de ces travaux afin de prévenir les risques liés aux futurs chantiers.